

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/09/2024

Présents : Olivier CAVALLIN, Gérald BESANÇON, Florian CASEAUX, Raphaël COTE, Félicien JOUHAM, Amandine MARCHIONINI, Loïs MATIVET, Benjamin PETOT, Thierry ROCHE, Damien SARTORIS,

Absente excusée : Carole FAIVRE qui donne pouvoir à Loïs MATIVET

Secrétaire de séance : Amandine MARCHIONINI

Le quorum est atteint

Demande de rajout de Gérald pour le Conseil du 25/06/24 : Gérald explique son point de vu pour que les choses soient claires pour tout le monde ; il entend la nécessité d'aider le club de foot, il explique que si la question posée était de savoir si on était pour ou contre la réalisation d'un nouveau vestiaire sa réponse est OUI. Il reprend l'historique du projet, notamment le compte rendu du conseil municipal du 17/11/2024 où le plan de financement a été validé à l'unanimité. Il rappelle qu'à ce moment-là la part communale représentait 73000 euros HT. Depuis les choses ont évolués changement radical du projet, dans le but de la part d'un des conseillers de faire faire des économies à la commune sur le transport en privilégiant des entreprises plus locales. Résultat des courses en ajoutant les plus valus du au normes en vigueur non prévu au lancement de l'appel d'offres, la part commune s'élève désormais à 210 000 euros HT ce qui représente trois fois ce qui était prévu et voté initialement. Pour conclure il en appel à revenir à une variante moins onéreuse, de plus il ne comprend toujours pas le fait d'avoir balayé si rapidement l'idée d'une participation collective de l'ensemble des communes qui constitue l'USCCA notamment pour le fonctionnement et entretien future du nouveau bâtiment. Pour toutes ces raisons évoquées avant même de passer au vote il fait part de son désaccord sur le projet actuel.

Les comptes rendus du conseil municipal du 25/06/2024 et du 09/07/2024 sont adoptés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Aucun changement par rapport aux années précédentes, rémunération de 300 €/an pour Madame Michèle BRENOT.

Vote : 2 contre, 1 abstention, 8 pour

2. DECISION MODIFICATION DU BUDGET EAU

Amortissements subventions

Dépense 2693.67 € article 1391/040

Recette 2693.67 € article 777/042

Amortissements année 2024

Dépense 10146.00 € article 6811/042

Recette 10146.00 € article 28158/040

Voté à l'unanimité.

3. TRAVAUX

Les travaux de voirie ont été réalisés dans les temps. Merci à Benoit pour le suivi effectué.

Attention lorsqu'il va pleuvoir, l'eau risque de passer sous la porte du local chaudière du restaurant. Il aurait peut-être fallu mettre un caniveau.

Les travaux de rebouchage des trous sur la voirie ont été légers, la société en est consciente, ils reviendront.

Il manque encore les panneaux et les marquages au sol. En attendant le « pneu/ panneau » reste là temporairement.

Des travaux ont été effectués au Comptoir de l'Heute (barrière et électricité). Merci à Loïs et Félicien pour leurs connaissances techniques, à Benoit, Damien, Raphaël, Claire, Baptiste, Myriam, Elliot et tous ceux qui sont venus apporter leur aide.

Un devis a été fait pour repeindre la façade principale de l'auberge : 8061.80 € HT

Un devis pour nettoyer l'aire de jeux a été fait (décaisser, nettoyer et remettre du sable). Il faut compter environ 10000 € HT. Ne pourrait-on pas prévoir une corvée pour le printemps ?

La structure pour enfants de l'aire de jeux est très vieillissante (manque des planches, têtes de vis qui dépassent).

Benoit a refait un entretien.

Des devis sont en cours.

Benjamin va se renseigner sur les normes à respecter.

Monsieur Le Maire pendra rapidement une décision.

Il reste encore à faire les travaux au niveau du mur de chez Corinne ; à faire avant fin 2024.

26 personnes étaient présentes pour la corvée des lignes forestières. Plus de 5km de lignes ont été faits. Merci à tous pour le travail effectué.

4. RENTREE DES CLASSES

53 élèves dont 17 en cycle 1, 20 en cycle 2, 16 en cycle 3 (dont 9 CM2) et seulement 3 naissances en 2023.

5. VESTIAIRES DE FOOTBALL

La première réunion avec tous les artisans a eu lieu le 17 septembre 2024.

Le premier coup de pelle est prévu pour le 15 octobre 2024.

Le bâtiment devrait être hors d'eau, hors d'air pour le 31 décembre 2024.

Actuellement nous avons déjà reçu une subvention de 60000 € du Conseil Départemental.

Il va falloir faire 2 prêts :

- 1 prêt relais
- 1 prêt classique

Proposition de la caisse d'Épargne :

Proposition du Crédit Agricole :

Un RDV avec la Trésorerie est prévu le mercredi 25/09/24. Cela nous aidera à voir notre capacité d'emprunt et de pouvoir choisir si l'on part sur 15 ans, 20 ans ou plus pour le prêt classique.

6. RESTAURANT « LE CLICHE »

L'ouverture se fera le 11 octobre 2024.

Une inauguration aura lieu le 06 octobre 2024 (infos complémentaires à venir).

Le restaurant fera dépôt de pain tous les jours sauf le lundi, jour de fermeture. (Le pain viendra du Four à Bois).

La mairie ne fera donc plus dépôt de pain à compter du 8 octobre 2024 : vote à l'unanimité.

Le repas des aînés prévu le 24 novembre 2024 sera préparé par le restaurant « Le Cliché ».

7. PHOTOS DES VILLAGEOIS

Les photos seront mises très prochainement en vente, renseignement à la mairie.

50*70 Grand format au prix de 20 €

21*29.7 Petit format au prix de 10 €

Les prix sont votés à l'unanimité.

8. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Un PCS doit être fait et voté pour mars 2025.

Un comité de pilotage travaillera sur ce sujet.

Composition du COPIL :

- Le Maire
- Les adjoints
- Le responsable Défense et Sécurité (Benjamin)
- Des volontaires

Le Maire a déjà eu une réunion en préfecture et fera 1 journée de formation avec l'AMJ le 24/09/24.

9. DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)

Vente maison DIOLEZ : la commune n'exerce pas son droit de préemption

Vente maison ROCHE : la commune n'exerce pas son droit de préemption

Vente terrain consorts DAVID de 21 Are 60 Centiare : la commune exerce son droit de préemption :
Unanimité

10. ENVOI D'ACTES DEMATERIALISES

Une convention doit être signée avec La Préfecture pour pouvoir leur envoyer les arrêtés et les délibérations sous format électronique ; voté à l'unanimité.

11. CONVENTION AGENCE POSTALE COMMUNALE

La convention étant arrivée à terme le 27 février 2024.

Vote à l'unanimité pour la reconduire pour une durée de 9 ans.

La Poste nous propose de mettre en place de nouveaux services tels que la téléphonie, la vidéo surveillance ...10 Contre et 1 Abstention.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- UGIFOR vend une forêt de 48 hectares 59 ares 75 centiares, on va se renseigner sur le prix.
- Monsieur René MARSAUD a adressé une lettre à la mairie. Il demande si la mairie peut participer aux frais liés au déplacement d'une potence électrique sur la façade de sa maison (frais s'élevant à plus de 7390 €). La mairie ne participera pas à ces frais ; d'autres villageois ont dû récemment faire face à ces frais eux-mêmes.
- Véronique part en retraite à la fin du mois d'octobre. Gwendeline reprendra certainement son poste mais après son congé maternité en février. En attendant nous n'avons pas de secrétaire pour les mois de novembre, décembre et janvier. Une offre d'emploi est publiée mais aucune piste à ce jour.
- Les travaux de l'étang n'avancent pas ; toujours aucun devis reçu.
- Pas de date concernant la mise en service des nouvelles poubelles.
- Une voiture abandonnée est stationnée depuis longtemps sur le parking de l'EREA.
- Le problème du gabion de Ghislain n'est toujours pas réglé.
- Remarque négative sur le délai de distribution des feuilles jaunes.

Journal de Crotenay merci de nous fournir vos articles pour le 30 novembre dernier délai.